

AFFAIRE N°24/10 - Acquisition d'une propriété située à la Montagne appartenant à l'Association Paroissiale de Saint-Bernard.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une propriété située à la Montagne de 7 ha 37 a, en vue de la réalisation d'un lotissement rural.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour la somme de 168 000 F

Cet immeuble présentant un intérêt certain, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition de cette propriété pour le prix de 168 000 F et à régler au notaire les frais d'acte correspondant.

La dépense est prévue au chapitre 901-article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x